

PLAN DE FORMATION

SÉPARATION CONJUGALE NE SIGNIFIE PAS SÉPARÉ DES ENFANTS

FORMATRICE : Cynthia Girard, psychoéducatrice

Comprend le volet « Programme éducatif »

DESCRIPTIF :

Les milieux de garde ou les écoles accueillent des enfants vivant différentes situations familiales. Une situation qui survient de plus en plus fréquemment est celle de la séparation des parents. Les milieux de garde doivent alors composer avec cette réalité. Parfois, il peut s'avérer difficile de demeurer neutre et impartial surtout si le milieu de garde observe des impacts négatifs chez l'enfant. Cette formation détient un contenu spécifique relié aux problématiques vécues par les milieux de garde lors de séparation conjugale. Cette formation outillera le milieu de garde à demeurer significatif pour l'enfant en plus de pouvoir garder une neutralité envers les parents lors de cette épreuve.

OBJECTIF :

1. Démystifier les mythes, les préjugés et les réalités de la séparation conjugale et des familles recomposées;
2. Les professionnels se familiariseront avec les problématiques vécues lors d'une séparation conjugale et des impacts chez l'enfant : (conflit de loyauté, culpabilité de l'enfant, désir de reconstruction, enfant valise, enfant messenger, conflit de garde, aliénation parentale) ;
3. Les professionnels développeront des acquis afin de favoriser une neutralité auprès des parents et ainsi éviter d'être pris au piège entre les parents et l'enfant;
4. Les professionnels développeront des acquis afin d'accompagner et d'aider les enfants au sein de leur milieu de garde;
5. Les professionnels se sensibiliseront au concept de coparentalité et recevront des pistes et des outils d'intervention afin de réduire les impacts de la séparation conjugale dans leur milieu de garde;
6. Les professionnels se familiariseront avec les réalités et les impacts des familles séparés (monoparentales, recomposés, etc.).
7. Les professionnels développeront des stratégies d'intervention pour favoriser la cohérence et la collaboration avec le milieu de garde en contexte de séparation ;
8. Remise de documentation et d'outils d'intervention.

DURÉE : 3 heures ou 6 heures (contenu adapté en fonction des attentes du client). Le bloc de 6 heures peut aussi se définir ainsi : deux blocs de 3 heures entrecoupés à deux dates différentes afin de permettre aux professionnels d'expérimenter les acquis du premier bloc de 3hrs. Le deuxième bloc permet de faire un retour et ainsi aider les professionnels à perfectionner leurs acquis avec des exemples concrets provenant de leurs expériences basées sur les concepts du premier bloc.

DATE, HORAIRE, ENDROIT : à déterminer

CETTE FORMATION PEUT ÊTRE ADAPTÉE EN CONFÉRENCE POUR UN GROUPE DE PARENT

